

# CORNILLON-EN-TRIÈVES

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
-----

J A N V I E R      1986.



## E D I T O R I A L

A l'aube de cette nouvelle année, qu'il me soit permis de présenter mes vœux de bonne et heureuse année pour vous et vos familles.

Que 1986, amène santé et bonheur pour vous tous, habitants de cette commune, du plus jeune au doyen, et prospérité pour vos familles et vos entreprises.

Faisons en sorte que dans notre commune, nous soyons de plus en plus solidaires et tolérants. Que nous acceptions nos différences et apprenions mieux à vivre ensemble !

Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont oeuvré pour donner à cette commune un peu plus de vie, les deux ADJOINTS qui me suppléent et me remplacent chaque fois que je suis indisponible, LE CONSEIL MUNICIPAL qui décide et fait appliquer les décisions et les différentes commissions qui le composent :

- Commission des Travaux,
- Commission des Bâtiments,
- Commission de l'Eau,
- Commission de la Forêt,
- Les membres de la Commission des Impôts,
- Le Bureau d'Aide Social,

mais aussi et surtout, nos collaborateurs, la Secrétaire, la Femme de Service et notre Employé Communal à qui nous demandons des travaux les plus divers, qu'il exécute avec beaucoup de bonne volonté et de sérieux.



2

## LES H.L.M. DE CORNILLON EN TRIEVES

Le 9 Mai 1985, avait lieu la réception des H.L.M. en présence de M. LOMBARD de la S.A.H.L.M. de Voiron, de la S.I.C.A. d'Habitat Rural, Maître d'oeuvre et de M. Albert CHOVIN-BAYLE, Premier Adjoint, représentant la MAIRIE.

Cette opération a permis de mettre le Foyer d'Animation Rurale à l'abri des intempéries, et de créer deux logements, un T2 et un T3. Ceux-ci sont occupés par M. René Argoud et par M. et Mme Lasseur, que nous avons été heureux d'accueillir dans la Commune.

La S.A.H.L.M. a mis dans cette construction environ 250 000 F. par logement.

la Commune a pris à sa charge environ 195 000 F. moins le bois de la charpente qu'elle a fourni.

Nous avons pu obtenir pour cela :

- Une subvention du Conseil Général de 51 500 F pour aider à la couverture sur la Salle des Fêtes.

- Une subvention de 36 500 F. de l'E.P.R.

- Une subvention de 82 200 F. du Conseil Général, ces deux dernières subvention prévues au Contrat de Pays du TRIEVES dans la ligne " Aménagement et Réhabilitation de bâtiment ancien".

Vous pouvez constater sur le dessin de la première page que l'architecture de ce bâtiment est bien réussie.

## ELECTRIFICATION RURALE

Dans le cadre du Syndicat d'Electrification Rurale, nous avons fait effectué par l'Entreprise SOTRELEC les travaux suivants :

- Changement des fils et remplacement par des cables l'alimentation électrique de la station de pompage de la Citadelle. Coût..... 4 308,76 F HT.

- Changement de fils et remplacement par des cables, remplacement des poteaux défectueux dans tout le hameau qui entoure le poste du Chateau de Cornillon. Coût..... 45 294,60 F HT.

### Eclairage public

En plus de la mise en place d'un éclairage public dans le cadre des travaux du poste Le Chateau à Cornillon, trois autres furent installés en 1985.

Le coût de l'éclairage public est de 14 500 F. HT. soit au total 64 103, 36 F. HT. Sur cette somme, la commune paie 15 % soit 9615 F.

Des travaux doivent être réalisés dès ce début de 1986

- Renforcement du réseau de la station de pompage de Villard-Julien,
- Renforcement au poste L'Homme du Lac vers la Grange du Baron,
- Renforcement du réseau autour du poste de Charruelles.

## TRAVAUX SUR LES CHEMINS RURAUX

La Commission des Travaux se rend sur place chaque année, pour déterminer les urgences en matière d'entretien et de goudronnage.

En 1985, c'est environ 25 600 F qui furent utilisés pour l'entretien des chemins suivants :

- Chemin du Fays, du réservoir au bois (recalibrage et nivellement)
- Chemin de Prélong ( recalibrage sur 50 m environ)
- Chemin du Roure ( nivellement et élargissement)
- Chemin du Bois ( recalibrage sur 100 ml)
- Chemin de la Martela (élargissement et recalibrage, ouverture d'un fossé).

Après un devis établi par la Subdivision de l'Equipement de MENS, l'appel d'offre a désigné l'Entreprise QUACCHIA et FRANCOLIO pour exécuter les travaux qui se sont réalisés, nous le souhaitons à la satisfaction de tous.

oooooooooooooooooooooooo

①

## LES PROBLEMES D'EAU DE LA COMMUNE

L'année 1985 commence mal puisque le 7 Janvier, suite à une panne d'électricité, les pompes de la Citadelle gèlent. Une est détruite, l'autre est endommagée.

Le 22 juin, c'est une pompe de Villard-Julien qui tombe en panne, il faudra attendre le 22 Aout, pour qu'elle soit réparée, ceci malgré la diligence de M. FAURE J.M. et de nombreuses



7/ (2)

communications téléphoniques de notre part.

Le Conseil Municipal a décidé de faire repérer toutes les vannes du réseau d'eau par l'employé communal. Ce travail s'est révélé positif car il a permis de détecter de nombreuses fuites, qui rajoutées à celles déjà réparées portent à une vingtaine au total celles qui furent réparées en 1985. Ceci est inquiétant, et prouve que notre réseau d'eau vieillit mal, il a maintenant vingt ans.

Le Conseil Municipal a décidé de revoir le prix de l'eau, car les charges d'entretien ont été de 73 479 F. sans compter la réparation de la pompe de Villard-Julien qui, elle a coûté 32 429 F. alors que le rôle des eaux a rapporté 36 959 F.

Afin de ne pas défavoriser les petits contrats qui sont les plus nombreux et qui paient déjà en moyenne l'eau plus de deux francs le M<sup>3</sup>, le conseil Municipal a voté les modifications suivantes pour 1986 :

- Sans changement : Contrat n° 1 de 0 à 90 m<sup>3</sup>  
Contrat n° 2 de 90 à 180 m<sup>3</sup>
- de 180 à 500 m<sup>3</sup> : 2 F. le m<sup>3</sup>
- de 500 à 10 000 m<sup>3</sup> 1,80 F le m<sup>3</sup>.

Ces augmentations sont soumises aux autorités compétentes et de tutelle, nous espérons qu'elles soient acceptées. Si ce n'est le cas, nous serions obligés de faire comme par le passé, c'est à dire faire payer le déficit de l'eau par le produit des 4 taxes

## LES TRAVAUX DE GOUDRONNAGE

Comme chaque année, nous tenons à entretenir nos routes goudronnées. Ces travaux sont faits dans le cadre du S.I.V.O.M., ce qui nous permet d'avoir un marché qui intéresse les Entreprises et de pouvoir bénéficier d'une subvention d'entretien différé et du Fond de compensation de la T.V.A.

En 1985, nous avons dépensé pour 88 000 F. de goudronnage et 17 000 F. d'emplois partiels qui servent à boucher les trous (nids de poule). Ceci pour goudronner le chemin du réservoir, le chemin de la Chapelle au Col de Cornillon, le chemin du Petit Serre, et une partie du chemin du Thaud qui se trouve sur le territoire de la Commune soit au total à peu près 1,500 km.

Comme vous le voyez, le goudronnage coûte de plus en plus cher, nous nous demandons s'il sera possible encore longtemps d'arriver à entretenir nos 30 km de voies goudronnées.

C'est pourquoi nous demandons à chacun un peu de sens civique :

- Eviter de trainer du bois sur les chemins,
- Eviter de tourner la première raie dans le fossé lors des labours, et d'encocher la bordure pour gagner un peu de place,
- De déposer sur la voie goudronnée de la terre, du fumier, de l'herbe, du maïs, de l'ensilage, les acides attaquent le goudron.

Au nom des usagers des routes, et de la population, je vous en remercie d'avance.

### PROJETS DE TRAVAUX A REALISER DEBUT 1986.

Le mur de soutainement du petit parking des gîtes étant en mauvais état, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer à cet emplacement, 2 garages communaux dans la partie sous-sol. La dalle, quand à elle, pourra supporter le parking de voitures particulières, résistance limitée. Coût des travaux : 120 000 F.

Les études furent effectuées par la Subdivision de l'Equipement de MENS, et les travaux adjugés à l'Entreprise LAGIER de Monestier du Percy. Les travaux doivent commencer incessamment.

La Subdivision de MENS, a aussi étudié la refection de la partie Nord du mur de soutainement de l'ancienne propriété BOYER. C'est également L'Entreprise LAGIER qui fera les travaux. Coût des travaux : 20 000 F.

Dans le cadre de l'O.P.A.H. du TRIEVES, l'architecte du G.E.T.U.R. M. GAY nous a fait l'étude de l'aménagement de la placette (croquis de 1ère page) et de petits jardins autour des H.L.M. et salle des Fêtes. Coût 68 000 F. Appel d'offre en cours.

Pour ces trois projets, nous avons fait une demande de subvention, mais nous n'avons pas encore la réponse affirmative du Conseil Général.



### ISOLATION DES APPARTEMENTS

Suite à une étude de diagnostic thermique établie en 1984, le Conseil Municipal a décidé de faire des travaux d'isolation dans les appartements communaux du GRAND-ORIOU.

Les travaux ont été confiés par appel d'offre à Mrs RUELLE GUY de LAVARS et GUILLEN SERGE. Ils devraient être terminés depuis octobre, mais les artisans ont pris du retard.

Dès ces travaux terminés, l'appartement n°2 sera remis en location, après réfection des peintures et tapisseries.

### ECOLE DE VILLARD-JULIEN

Le Conseil Municipal décide de faire traiter la charpente de cet immeuble. C'est l'Entreprise LOGIBOIS qui doit faire les travaux cet hiver. Le Conseil municipal a décidé de demander au Comité d'Habitat Rural d'établir un état des lieux de cet immeuble afin de prendre la décision sur les travaux à entreprendre, aussi bien dans l'ancienne salle de classe que dans les appartements loués par MM. ARLOT ET et MORDANT.

### FOUR DE VILLARD-JULIEN

Grâce à l'aide de voisins, notre employé communal a pu reprendre la couverture du four de VILLARD-JULIEN. C'est l'Entreprise LONGO qui a fait la zinguerie. Merci à ceux qui ont aidé. Nous comptons encore sur tous les voisins en juillet et août 1986, pour refaire la voute et la façade.

## AMENAGEMENT DE LA FORET

L'Ingénieur , le Chef de District, et l'Agent technique O.N.F. sont venus présenter à la Commission Forêt, un projet d'aménagement prévu de 1985 à 2007. Ce projet consiste:

- A créer des pistes d'exploitation et de lutte contre l'incendie,
- D'effectuer tous les travaux d'éclaircissement et de dégagement de semis naturels,
- De faire des plantations partout où cela s'avère nécessaire,
- De laisser certaines parcelles en l'état, là où les responsables ONF pensent qu'il n'y a pas beaucoup d'avenir.

Le Conseil Municipal dans un premier temps refuse le plan d'aménagement de la forêt. Après visite commune sur place, un accord intervient. Autorisation est donnée à la Commune, de pouvoir planter des pins noirs d'Autriche là où poussent des chênes pubescents.

## COUPE AFFOUAGERE

En 1985, dix huit ménages habitants permanents ont demandé l'octroi d'un lot dans la coupe affouagère. Malgré le travail demandé à chacun, les affouagistes semblent satisfaits.

Nous avons demandé le marquage d'une nouvelle coupe pour 1986.

Pour la deuxième année consécutive, la coupe marquée en 1984 est restée invendue, nous ne pouvons pas compter sur les ventes de bois comme ressources communales.

Pour le nettoyage des petits bois des parcelles 5 et 8, sur les trois candidats, c'est M. J.L. GAUTHIER qui nous a fait l'offre la plus intéressante.

## ACHAT DE TERRAINS

Nous venons d'acquérir au carrefour d'Aubépin, une parcelle de terrain d'un peu plus de 10 000 m<sup>2</sup> de Mme SOUILLET DOUILLET, propriétaire de la ferme du Thaud.

Dans un premier temps, nous devons assainir ce terrain qui était un coin de marais. Nous avons d'ailleurs commencé le drainage avec l'Entreprise DUCCOTERD. Aucune décision n'est encore prise quand à son utilisation, mais certaines idées ont déjà été émises : Camping, Aire de pique-nique, Réserve foncière. Ce terrain a été acquis pour 16 000 F.

Afin de pouvoir mieux aménager les abords des H.L.M. et passer les évacuations, nous avons dû acquérir de Mesdames BERNARD que nous remercions, une petite parcelle à l'arrière des bâtiments.

Cette acquisition s'est faite pour le prix de 4 000 F plus 500 F d'indemnité d'éviction au fermier.

Pour ces deux achats, nous avons demandé une subvention pour acquisition de réserves foncières, dans le cadre du Contrat de Pays du TRIEVES.



## BUDGET PRIMITIF 1985

Comme chaque année, au mois de mars, il nous a fallu fixer les taux d'imposition afin de faire la prévision de budget pour l'année 1985.

Conscient des charges apportées aux ménages et aux entreprises, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les taux suivants pour les quatres taxes :

- 7,33 % sur les bases d'imposition pour la taxe d'habitation, ce qui donne un produit de .....25 105 F.
- 52,52 % sur les bases d'imposition pour le foncier non bati, ce qui donne un produit de .....66 033 F.
- 9,26 % sur les bases d'imposition pour le foncier bati, ce qui donne un produit de .....49 911 F.
- 14,36 % sur les bases d'imposition pour la taxe professionnelle, ce qui donne un produit de ..... 104 451 F.  
dont 64 % est versé par E.D.F.

A ces recettes, s'ajoute la Dotation Globale de Fonctionnement de ..... 90 144 F.

Et le fond de Péréquation d'écêtement de la taxe professionnelle pour le barrage de Monteynard..... 26 799 F.

Ce qui nous donne un total de recettes de ...362 443 F.  
Cette somme nous permet de faire face aux innombrables dépenses de fonctionnement de la Commune.

Dans ce bulletin N° 1, vous venez de lire en résumé, les principaux thèmes qu'a eu à étudier le Conseil Municipal dans les 11 réunions plénières qui se sont déroulées en 1985, et les réalisations qui en ont découlées.

Nous passons sous silence, les nombreux petits problèmes journaliers qu'il a fallu au fur et à mesure, résoudre. Vous voyez que même dans une commune de 140 habitants, les occupations ne manquent pas. Que ces efforts faits par les uns et les autres, permettent à nos villages d'être des lieux où chacun se sente bien et où il fait bon vivre. C'est du moins ce que je souhaite pour tous.

Nous voudrions développer dans la commune, le sens civique et le sens du bien commun. Nous espérons ne pas avoir à régler en plus, des problèmes de voisinage, ou de police municipale, qui sont aussi gênants pour le Maire que pour les Conseillers.

Je vous renouvelle mes vœux de santé, bonheur, réussite, pour vous et les membres de votre famille.

oooooooooooooooooooo

Pour les numéros suivants, nous attendons vos suggestions et votre concours pour écrire des articles concernant l'ensemble de la vie de la commune.